

Département
Des ARDENNES

=====

ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES

Conseillers de la
Communauté en exercice :
44
EFFECTIF LEGAL : 44

**Certifié affiché à la
porte de la Maison de
la Communauté
Le 03 février 2022
Convocation faite
Le 20 janvier 2022**

**ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019**

EXTRAIT

**du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse**

Séance du 26 janvier 2022

L'an deux mil vingt-deux, et le mercredi vingt-six janvier à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des Fêtes de VIREUX-WALLERAND, en session ordinaire de 2022, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, Jean-Marie BARREDA, M^{me} Virginie ROGISSART, MM. Richard DEBOWSKI, Mathieu SONNET, M^{me} Liliane PASSEFORT, MM. André ESCOBAR, Robert ITUCCI, M^{me} Angélique WAUTOT, M. Claude WALLENDORFF, M^{me} Jennifer PECHEUX, MM. Gérard DELATTE, Dominique HAMAIDE, Paul-Edouard LETISSIER, Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M^{mes} Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Xavier POLLET (représentant M. Sébastien PAULET), Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, M^{mes} Brigitte DUMON, Evelyne LAHAYE, MM. Gérald GIULIANI, Jacky DEVIN, M^{me} Laëtitia COMPAGNON, MM. Fabien BONFILS, Jean-Pol DEVRESSE, M^{me} Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Absents excusés : MM. Hervé FRANCOTTE (pouvoir à M. Bernard DEKENS), Pascal GILLAUX (pouvoir à M. Claude WALLENDORFF), M^{me} Magali CAPLET (pouvoir à M. Mathieu SONNET), M. Eric GUERINY, M^{mes} Frédérique CHABOT (pouvoir à M. Robert ITUCCI), Isabelle FABRE (pouvoir à M. Paul-Edouard LETISSIER), MM. Sébastien PAULET (représenté par M. Xavier POLLET), Jean GUION (pouvoir à M^{me} Evelyne LAHAYE), M^{mes} Lisbeth DE BARROS (pouvoir à M^{me} Evelyne LAHAYE), Sandrine GUMEZ (pouvoir à M. Jean-Pol DEVRESSE).

M. Mathieu SONNET, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

OBJET :

2022-01-006 Autorisation au Président de signer un avenant n° 1 au marché n° 21 CS 02 02 – mission de maîtrise d'œuvre pour la réfection du pont de la Chiers à VIREUX-MOLHAIN

Vu le marché n° 21 CS 02 02 – relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour la réfection du pont de la Chiers à VIREUX-MOLHAIN, notifié à la société DEGIS, le 1^{er} juillet 2021, pour un montant initial de 29 804 € HT,

Vu sa délibération n° 2021-11-214 du 17 novembre 2021, décidant de la reconstruction du pont de la Chiers à VIREUX-MOLHAIN, pour un montant prévisionnel de 476 000 € TTC,

Considérant l'importance des travaux dus à la reconstruction du pont, modifiant de manière substantielle le coût des honoraires du maître d'œuvre,

Considérant le surcoût des honoraires du maître d'œuvre d'un montant de 15 035 € HT, représentant une plus-value au marché de 50,45 % du montant initial, portant ainsi le nouveau marché à 44 839 € HT,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **approuve** l'avenant n° 1 au marché n° 21 CS 02 02, attribué à la société DEGIS,

* **autorise** le Président à le signer.

Pour extrait conforme
Le Président

Bernard DEKENS

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'B' followed by a series of loops and a horizontal stroke at the end.